Savoies

Etienne Roueff

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Malgré les intempéries de ce 7 février 1996, une vingtaine de psychiatres libéraux des départements de Savoie et Haute Savoie se sont réunis à Annecy.

Après un résumé du «Plan Juppé», ou ce qu'il en restait à ce jour, et des clarifications sur certains points (sanctions rétroactives, maîtrise comptable), ce qui pouvait être encore négocié lors des «ateliers» de rédaction des ordonnances (entre gouvernement et syndicats médicaux) fut ensuite l'objet de notre discussion.

Deux insistances de tous les collègues émergent particulièrement :

- la préservation du secret médical à travers l'obligation du carnet de soins

- l'inadmissible filière de soins («passage obligé» par le médecin généraliste).

A plus long terme, la question du futur codage informatisé des pathologies en psychiatrie, et le problème d'actualité ce mois de février 96, de la formation continue : tout faire pour la conserver nôtre, gérée et distribuée, financée et accréditée par les psychiatres eux-mêmes en toute indépendance.

Enfin un thème a beaucoup animé la fin de la soirée, celui de «l'accessibilité aux soins psychiatriques de qualité pour tous» : idéal à maintenir comme objectif ? - ou, sur le modèle de certains pays voisins, limitation de cet accès à une certaine durée ou à certaines populations (exemple de l'Allemagne : 3 ans de psychothérapie remboursée après entente avec la caisse, puis déremboursement progressif) ?... car le fait central, pour chaque participant à notre réunion, est un accroissement de la demande de soins qui nous déborde tous, et qui suggère l'urgence d'une résolution gouvernementale afin d'accroître la formation psychologique des médecins et la fabrication de spécialistes en psychiatrie dans les prochaines dix années.

Ces questions fondamentales pour notre avenir, celui de nos patients et de la protection sociale en France, nous ont agités jusque tard dans la nuit. Pour encourager le retour dans la neige et le froid, nous nous sommes promis de nous revoir à l'automne pour faire le point sur ces changements en cours des conditions basales de notre pratique.

Étienne ROUEFF
Délégué régional - Savoies

Réactions ...

Nous sommes tous habitués à travailler «en notre âme et conscience», dans le respect de nos patients et de nous-mêmes, car l'un ne va pas sans l'autre. On nous reproche nos «états d'âme», là où nous sommes semble-t-il les seuls à refuser de «perdre notre âme» face à l'omnipotence financière.

En effet, nous ne pouvons être psychiatres, c'est-à-dire soignants de la psyché, si nous avons oublié la nôtre. Mais nous ne pouvons non plus refuser de prendre en compte la réalité socio-économique dans laquelle nous vivons et travaillons, faute de quoi, de la position de «marginaux» qui est logiquement la nôtre, nous

tomberions dans celle «d'exclus».

Il faut donc faire sur nous-mêmes le travail que nous essayons de susciter chez nos patients, à savoir être capables de faire des liens entre nos fantasmes et nos désirs d'une part, et la castration que la réalité nous impose, de l'autre, afin d'exclure ni les désirs ni la réalité.

Or si la société actuelle tente de situer la finance en position de toute puissance, avec les effets délétères que l'on constate sur la vie psychique et sociale, nous ferions une erreur aussi grave en niant la réalité au profit d'une supposée toute puissance d'un psychique qui n'aurait que faire des contingences matérielles.

Notre travail de psychiatres, qui a si souvent à faire avec l'inévitable castration - travail toujours à faire - pourrait alors avoir pour but, dans les tempêtes actuelles, de prendre en compte et d'analyser rationnellement les nécessités contradictoires en présence, pour continuer à mener notre barque sans perdre le cap de nos espérances.

Ce qui rend indispensable, si nous voulons survivre en tant que psychiatres, d'être représentés en tant que tels au niveau des instances de décision.

Pour faire respecter quoi ?

En premier lieu, la confidentialité. Ensuite, dans l' ordre que l'on voudra : le libre choix du psychiatre par le patient et la libre acceptation du patient par le psychiatre !

Il serait dommage que ce choix ne se fasse que sur des critères financiers.

La qualité des soins, liée à la formation mais aussi au temps passé, donc au CPsy...

Annick TROLEZ